

Accord d'association UE/Ukraine: traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie

2013/0151B(NLE) - 15/09/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Claude MORAES (S&D, UK) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie.

Les députés recommandent que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord, vu les liens historiques étroits et les relations toujours plus proches entre l'Union européenne et l'Ukraine, ainsi que la situation politique actuelle au sein du voisinage européen.